

ASSURANCES

V LE COUT DE L'ASSURANCE-FEU

Par "Layman"

Au Canada, en 1919, les primes d'assurance payées par les assurés se sont élevées à \$39,914,318. Dans la même année, les assurés reçurent \$16,642,172 en paiements de pertes. Ils payèrent \$23,272,226 de primes de plus qu'ils n'en reçurent en retour. Mais ce fut là le résultat d'une année plus qu'ordinairement favorable aux compagnies.

Prenons une vue d'ensemble couvrant cinquante années. Pour les années de 1869 à 1919 inclusivement, le total des primes payées aux compagnies d'assurance-feu par les assurés s'élevait à la somme considérable de \$322,669,245, et les paiements totaux aux assurés pour pertes par feu montaient à \$190,034,775. Le surplus total des primes sur les paiements pour pertes était de \$132,634,470, ce qui fait une moyenne de \$2,652,689 par an.

Dans les quarante-et-une années, de 1878 à 1918 inclusivement, 58.56 pour 100 des primes d'incendie ont été payés pour pertes. Prenons ces faits ci-dessous à l'appui de notre texte, et aussi comme raison pourquoi tant de personnes honnêtes dont la propriété est assurée s'informent du coût de l'assurance-feu. Elles veulent savoir ce qu'elles payent et pourquoi elles payent de telles primes. Elles se rendent compte que leur argent sert à payer de nombreuses pertes causées par des assurés criminels et bien d'autres pertes causées par un sans-soin plus ou moins criminel.

Ma propre expérience et mon observation personnelle en ville et à la campagne, ayant résidé pendant des termes de plusieurs années à St-John, Ottawa, Moncton et Charlottetown, m'ont fait puissamment comprendre la gravité du risque moral dans l'assurance-feu, et l'importance capitale du soin et de la précaution dans la prévention des incendies à la maison, au magasin et à l'usine. Une fois, dans mes jeunes ans, alors que je vivais dans une contrée fermière prospère du Nouveau Brunswick, où je connaissais presque tout le monde, je pris l'agence d'une compagnie réputée d'assurance-feu et pendant trois ans je fis contracter un joli nombre de polices. Dans une petite commune de trente ou quarante fermiers, tous de biens à peu près égaux et très économes et soigneux, je rencontrais un "prospect" comme on dit. Il écouta mon argument sur les dangers des incendies et du tonnerre et me posa ensuite quelques questions.

"Ne pensez-vous pas que moi et mes voisins avons dû payer, pour assurer nos bâtisses de fermes, une moyenne d'environ \$10.00 chaque année?—Certainement—Or, elles sont assurées depuis longtemps, depuis toujours, pourrait-on dire.—C'est vrai, et après.—Toutes ces fermes furent bâties il y a plus de quatre-vingts ans. Pouvez-vous me dire quelle somme a été payée pour tout ce qui fut assuré?

—Je fis le calcul.—"C'est une bien grosse somme, dit-il, et il ajouta: "Je suis un vieillard à présent, mais pour ne parler que de ce que je sais personnellement et de ce que j'ai appris de mon père, il n'y a pas eu une maison ni une grange de brûlée dans ce rang dans les 80 dernières années." Et c'était la vérité.

L'honnêteté non récompensée

Je remis mon agence d'assurance-feu. L'agent général m'écrivit et vint me voir plus tard en insistant pour que je continue. "Pourquoi voulez-vous cesser", me dit-il, "vous avez établi un record. Dans tous vos risques, vous n'avez pas eu une perte en trois ans." Je lui en dis la raison: Je n'assurais que les gens soigneux et honnêtes, éliminant le risque moral. Combien sont importants les risques du manque de soin et de la malhonnêteté en matière d'assurance-feu, nous ne le saurons jamais, mais ils sont énormes. Au demeurant, aucune compagnie ne paye volontairement de telles pertes, mais on rencontre souvent la plus forte base de suspicion mêlée avec la plus grande difficulté d'obtenir une preuve du crime secret.

Mon grand-père, mon père, moi-même, ni aucun de mes ascendants, en autant que je puisse le savoir n'ont perdu une bâtisse par le feu, bien que je sois dans l'assurance-feu depuis cinquante ans. Nombre d'entre-eux, comme moi-même payent depuis longtemps pour de l'assurance contre l'incendie. Le lecteur me pardonnera ces références personnelles, mais elles montrent bien qu'avec le présent système l'assuré honnête et soigneux, spécialement dans les cas où ses propriétés sont isolées, n'obtient pas la valeur pour l'argent qu'il paye en primes.

Je suis d'avis qu'il ne reçoit pas la moitié de ce que son argent devrait lui valoir, et qu'il devrait lui être fait remise de quelque chose pour le plus grand sens de sécurité qu'il représente.

Au point de vue de l'assuré, les affaires d'assurance-feu sont conduites actuellement sur des dépenses inutilisées. La concurrence des chiffres des compagnies et leur avidité de s'assurer de nouvelles affaires les portent à assurer et à garder des risques qui ne devraient jamais être acceptés. Le paiement des agents et des solliciteurs par commission sur les affaires faites devrait être aboli. Ceci s'applique aussi bien à l'assurance-feu qu'à l'assurance-vie. Encore que la grande majorité de ces agents et employés peuvent être considérés comme honnêtes, il y a trop d'exceptions où, par tentation, un agent ou une compagnie prend un risque très douteux refusé par un autre, et où un agent solliciteur entre en accord avec un applicant malhonnête de façon à empocher une commission. C'est pour ces transactions douteuses que des personnes honnêtes doivent payer des millions de dollars.

La propagande incitant le public à assurer ses propriétés et sa vie a été telle qu'en 1919 la propriété assurée contre le feu s'élevait à \$4,523,514,841, alors que les vies humaines au Canada étaient assurées pour la valeur de \$2,187,833,396. La littérature publicitaire, l'annonce dans les quotidiens et l'argumentation d'une armée d'agents, sont les véhicules formidables de cette propagande phénoménale.